

COMMUNE de RAMMERSMATT

PROCÈS –VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAMMERSMATT
DE LA SÉANCE DU 04 JUIN 2012

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Présents : Messieurs Jean-Marie BOHLI, Jean - Jacques GUTH, Jean-Marc KAELBEL, Christophe ZUMSTEIN, Mesdames Alice BERNHARDT, Patricia PABST, Isabelle ROHRBACH.

A donné procuration :

Madame Catherine CHAMBAUD a donné procuration à Monsieur Jean-Marie BOHLI.

Absente non excusée : Madame Corinne DETRAIT.

Secrétaire de séance : Madame Catherine CORDEIL.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 24 avril 2012,
2. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre : mise en place des panneaux photovoltaïques,
3. Décision Modificative : Budget 2012,
4. P. L. U.,
5. Échange de ban Roderen / Rammersmatt,
6. GERPLAN : Sentier pédagogique,
7. Subventions accordées aux écoles pour les voyages scolaires,
8. Location du Hochburg,
9. Barrière du Hochburg,
10. Commission d'appel d'offres,
11. Ouvrier communal,
12. Rentrée scolaire 2012 / 2013,
13. Saint –Albain,
14. Repas des aînés,
15. Divers.

1. Approbation du PV de la séance du 24 avril 2012.

Le procès verbal de la séance du 24 avril 2012 dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé.

2. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre : mise en place des panneaux photovoltaïques Approbation du PV de la séance du 24 avril 2012

Monsieur Jean-Marie BOHLI, Maire, expose au Conseil que le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet IDEAA suite à la décision du Conseil Municipal en date du 1^{er} septembre 2011, doit faire l'objet d'un avenant n° 1.

En effet, ce marché était basé sur un coût de projet s'élevant à 860 000 €uros, hors taxes, montant qui avait été fixé pour le concours d'architectes. Or, celui-ci a subi des modifications, notamment au moment de l'APD que le Conseil Municipal a approuvé lors de sa séance du 30 janvier 2012 et qui portait le montant du projet à 1 099 000 €uros, hors taxes.

Le Conseil a ensuite porté son choix sur la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments pour un montant prévisionnel de 82 950 €uros, hors taxes.

A ce jour, le montant global du projet (montant des travaux), s'élève à 1 181 950 €uros, hors taxes.

Il est donc nécessaire, ainsi que le prévoit la réglementation en vigueur, de réajuster le montant des honoraires de l'architecte sur la base de ce nouveau montant et selon les taux appliqués et acceptés lors des négociations initiales et qui ont fait l'objet du marché initial.

Le Maire rappelle que ces honoraires comprennent la rémunération de l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre (y compris les Bureaux d'études structures, fluides, etc...).

Il rappelle aussi le contenu des missions confiées au cabinet IDEAA à savoir :

- mission de base : -----9,00 %
- visa + exe + diagnostic : -----1,30 %
- missions complémentaires* : -----2,15 %
- Taux global : -----12,45 %**

* missions complémentaires : OPC et SSI (Ordonnancement, planification du chantier et coordination sécurité incendie).

Le montant de la rémunération s'élève donc à 147 152,78 €uros, hors taxes (175 994,72 €uros, ttc).

Le montant de l'augmentation des honoraires est strictement identique à celle du coût des travaux (37,43 %) par rapport aux estimations initiales.

M. le Maire tient à préciser que ce projet a fait l'objet d'une concertation avec la plupart des membres du Conseil qui a, tout au long de l'élaboration de l'avant-projet définitif et des options notamment en matière de mode de chauffage, décidé en toute connaissance de cause les modifications par rapport au projet initial.

Il invite ensuite les membres à se prononcer sur l'acceptation de cet avenant n° 1.

Sur proposition du Maire, le Conseil, après en avoir délibéré décide à huit (8) voix pour :

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec le cabinet IDEAA d'Issenheim, portant le montant des honoraires à 147 152,78 €uros, hors taxes, soit 175 994,72 €uros ;
- d'approuver le tableau de répartition des honoraires par mission et par bureau d'études joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre et toute pièce y relative à intervenir, dans les conditions énumérées ci-dessus.

3a. : Affectation du résultat annule est remplacé la délibération du 24 avril 2012.

Après avoir constaté le résultat de la section de fonctionnement soit 146 857.65 €,

Après avoir constaté le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de 22 634.16 €,

Après avoir constaté le solde des restes à réaliser de la section d'investissement, déficitaire de 57 000 €,

Après avoir constaté le montant du besoin de financement (déficit), somme des deux précédents montants, 34 365.84 €, (+22 634.16 -57 000),

Le Conseil Municipal décide à huit (8) voix pour :

- D'affecter un montant de 112 491.81 € au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté ». (résultat de fonctionnement : 146 857.65 – besoin de financement : 34 365.84),
- D'affecter un montant de 34 365.84 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour assurer la couverture du besoin de financement,
- De reprendre au budget primitif, les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 57 000 €,
- De reprendre au budget primitif, le solde d'exécution reporté de la section d'investissement, excédentaire de 22 634.16 euros en R001 »excédent de résultat d'investissement reporté.

3b. : Décision Modificative : affectation du résultat.

Vu la délibération 3a du 04 juin 2012, concernant l'affectation du résultat, le maire propose la Décision Modificative suivante :

En investissement : Dépenses :

	avant DM	DM	après DM
cpt 001 déficit d'investissement reporté	34 635.84	-34 635.84	0.00

En investissement : Recette :

	avant DM	DM	après DM
cpt 001 excédent d'investissement reporté	0.00	+22 634.16	+22 634.16

Budget d'investissement dépenses : 538 655 € recettes : 595 655 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à huit (8) voix pour la Décision Modificative.

4. P. L. U.

Monsieur le maire reporte le point au prochain Conseil. Il explique qu'il a demandé des renseignements au tribunal d'instance et que le délai pour les obtenir est d'environ trois semaines. Et qu'il souhaite examiner les documents avant d'exposer le dossier au Conseil Municipal.

5. Échange de ban Roderen / Rammersmatt.

Monsieur le Maire :

- rappelle à l'assemblée que l'échange de bans ne se fera qu'à la condition suspensive que les parcelles échangées soient inscrites en zone UC et AU dans le P. L. U. de Roderen.
- Annonce que le maire de Roderen l'a informé qu'il y a des difficultés à inscrire les parcelles en zone UC et AU,
- Informe qu'une réunion avec tous les intéressés sera organisée avec les services de la sous- préfecture,
- Précise la position du Conseil Municipal sur les conditions de l'échange :
 - soit les parcelles sont inscrites en zone UC et AU dans le P. L. U. de Roderen,
 - soit l'échange se fait hectare contre hectare ou pas du tout.

6. GERPLAN : Création d'un sentier botanique.

Monsieur Jean-Jacques GUTH, 2^{ème} adjoint, expose au conseil que dans le cadre du GERPLAN 2011, il est encore possible d'obtenir une subvention de 40% du département pour la création du sentier botanique étendu au territoire de Bourbach le Bas dont il a été question lors de réunions précédentes.

Ce sentier partirait de la ferme, emprunte le chemin du Rantz, suit la limite de la forêt communale de Roderen pour aboutir au cimetière de Bourbach le Bas et revenir à Rammersmatt par l'itinéraire balisé rouge – blanc – rouge.

Il comporte 60 panneaux A3 description d'arbres et arbrisseaux. La commune de Bourbach le Bas accepte de participer au projet à hauteur de 50%.

Nous lui proposons une convention de groupement de commandes.

Le coût total du projet est de 6 636 € HT subventionnés à hauteur de 40% par le département. Il reste à la charge des communes 3 982 € HT, soit 1 991 € HT par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par huit (8) voix pour :

- De voter la somme de 6 636 € HT pour la création du sentier botanique, sous condition d'obtention de la subvention départementale de 40%,

- D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec la commune de Bourbach le Bas qui permettra à cette dernière de participer au projet à hauteur de 50 % et de reverser sa quote-part, ainsi que la mise à disposition du personnel communal à raison de 90 heures.
- De prévoir 90 heures d'ouvrier communal pour la réalisation du sentier.

7a. : Subventions accordées aux établissements scolaires pour les voyages scolaires.

Le Maire explique que régulièrement il reçoit des demandes de subventions pour participer au financement de voyages scolaires.

Il propose, pour la durée de son mandat, d'accorder aux établissements scolaires le demandant une subvention de 20 € par écoliers et collégiens Rammersmattois.

La somme sera prélevée sur le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » sur la ligne divers et les subventions seront accordées par arrêté municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **accepte** la proposition de Monsieur le Maire.

7b. : Subventions accordées aux établissements scolaires pour les voyages scolaires.

Vu la délibération du 04 juin 2012 concernant les subventions pour voyages scolaires,

Vu la demande du Collège Sainte- Marie de Ribeauvillé d'une subvention pour financer un voyage en Italie, pour une collégienne, domiciliée à Rammersmatt,

Le Conseil Municipal, décide à huit (8) voix pour d'accorder une subvention de 20 € à ce collège. Le montant sera imputé au compte 6574 ligne divers.

8. Location du Hochburg.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'avocat de Monsieur GINOT, locataire du Hochburg, nous a informés que le non renouvellement du bail n'a pas été fait dans les règles.

En effet il aurait fallu le lui signifier par acte extra judiciaire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation si nécessaire, d'ester en justice auprès du tribunal compétent afin de défendre les intérêts de la commune dans ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à huit (8) voix pour Monsieur le Maire à ester en justice si nécessaire.

9. Barrière du Hochburg.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

La barrière du Hochburg a été détériorée et qu'il faut la remplacer.

Le propriétaire de la ferme Monsieur NEDEY a demandé l'implantation d'une barrière à l'entrée de sa propriété afin d'éviter tous incidents et accidents avec le personnel ou les animaux de la ferme, un passage piétons longerait la propriété.

La majorité des membres du conseil s'opposent et proposent dans un premier temps une solution moins radicale en déplaçant le panneau et de réexaminer le dossier si cela ne suffit pas.

10. Commission d'appel d'offres

Vu la délibération du 03 avril 2008, concernant la constitution de la commission d'appel d'offres,

Vu le retrait de madame Corinne DETRAIT de la commission d'appel d'offres,

Vu la candidature de Madame Alice BERNHARDT,

Le Conseil Municipal désigne Madame Alice BERNHARDT comme membre titulaire de la commission d'appel d'offre en remplacement de Madame Corinne DETRAIT.

11. Ouvrier communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention signée avec la Commune de Bourbach le Haut arrive à échéance le 31 juillet prochain et qu'il faudra alors prendre une décision concernant l'ouvrier communal qui souhaiterait un mi - temps à Rammersmatt. Une réunion avec les deux communes et l'ouvrier communal sera organisée afin de prendre une décision qui satisfasse tout le monde.

12. Rentrée scolaire 2012 / 2013.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu Madame Florence METTLER qui lui a annoncé :

- que Mme Nathalie METTLER, titulaire du poste de direction du RPI de Leimbach- Rammersmatt, souhaite reprendre cette fonction. Elle exercera à 75% ce qui signifie qu'une enseignante aura la charge de sa classe un jour par semaine.
- ce qui l'amène à reprendre son poste d'adjointe après avoir occupé la fonction de directrice à titre provisoire pendant trois ans.

Il lui a semblé souhaitable que, d'une part, la directrice du RPI soit en charge de la classe localisée à Leimbach et que, d'autre part, le temps partiel concerne les élèves de cycle 3 se préparant à l'entrée au collège.

Par conséquent, la répartition des classes à la rentrée scolaire 2012 / 2013 sera la suivante :

CM1/CM2 :	CP/CE1/CE2 :
25 élèves	27 élèves
Lieu : Leimbach	Lieu : Rammersmatt
Enseignante : Mme Nathalie METTLER (75%) et un(e) enseignant(e) qui à l'heure actuelle n'est pas encore nommée.	Enseignante : Mme Florence METTLER

Madame Marie-Paule BROU en poste à Rammersmatt depuis 5 ans est mutée à Bitschwiller sur Thur et s'occupera des CP

13. Saint -Albain

Monsieur le maire rappelle que nos amis de Saint –Albain viennent nous rendre visite le week – end du 23 et 24 juin prochain et que le Comité de Jumelage a prévu le programme suivant :

Samedi 23 :

11h : arrivée et accueil place du 7 décembre (devant le restaurant « aux 3 sapins »). Journée libre dans les familles d'accueil.

19h : Rendez – vous au restaurant la couronne d'or à Bourbach - Le - Bas. Ambiance musicale assurée par Jean-Marc

Dimanche 24 :

9h15 : Départ pour la visite du musée du train à Mulhouse.

12h : Repas sous chapiteau, sur le parking de l'atelier communal. Apéritif, repas des Saint – Albinois offert par la commune.

16h : retour à Saint Albain.

La commune offrira un cadeau à la commune de Saint albain.

Pour mémoire Les Rammersmattois se rendront à Saint –Albain en 2013 pour les 30 ans du jumelage.

14. Repas des aînés.

Cette année, et pour la dernière fois, nous l'espérons, le repas des aînés se fera le 02 décembre à la salle de Bourbach le bas dans les mêmes conditions. Nos aînés sont au nombre de 42, dont 6 nouveaux.

15. Divers.

Monsieur Jean-Jacques GUTH, 2^{ème} adjoint, propose que monsieur le Maire invite au restaurant Madame Patricia SCHILLINGER et Monsieur pour la remercier de l'attribution de la subvention pour la construction de la nouvelle mairie.

Recensement de la population : du 17 janvier au 16 février 2013

Chats errants : une note d'information de la Brigade Verte concernant les chats errants sera distribuée aux administrés.

Emplois d'été : jusqu'à présent la commune n'a reçu des 2 candidatures. Dernier délai 15 juin.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

<p>Tableau des signatures pour l'approbation du procès – verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de RAMMERSMATT de la séance du 04 juin 2012</p>
--

Ordre du jour :

- | | |
|--|---|
| <p>1. Approbation du PV de la séance du 24 avril 2012,</p> <p>2. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre : mise en place des panneaux photovoltaïques,</p> <p>3. Décision Modificative : Budget 2012,</p> <p>4. P. L. U.,</p> <p>5. Échange de ban Roderen / Rammersmatt,</p> <p>6. GERPLAN : Sentier pédagogique,</p> | <p>7. Subventions accordées aux écoles pour les voyages scolaires,</p> <p>8. Location du hochburg,</p> <p>9. Barrière du Hochburg,</p> <p>10. Commission d'appel d'offre,</p> <p>11. Ouvrier communal,</p> <p>12. Rentrée scolaire 2012 / 2013,</p> <p>13. Saint –Albain,</p> <p>14. Repas des aînés,</p> <p>15. Divers</p> |
|--|---|

		Qualité	Signature	Procuration
Monsieur Jean-Marie	BOHLI	Maire		
Madame Patricia	PABST	3ème Adjoint		
Monsieur Christophe	ZUMSTEIN	Conseiller		
Monsieur Jean-Jacques	GUTH	2 ^{ème} Adjoint		
Madame Alice	BERNHARDT	Conseillère		
Madame Corinne	DETRAIT	Conseillère		
Madame Isabelle	ROHRBACH	Conseillère		
Monsieur Jean-Marc	KABELBEL	1er Adjoint		
Madame Catherine	CHAMBAUD	Conseillère		